

Déclaration liminaire du Comité Social d'Administration Local (CSAL) bis du 6 juillet 2023

Vous affirmez que la direction générale vous invite à ne pas lui adresser les déclarations liminaires lors du boycott d'une instance.

Nous vous invitons à nous adresser la copie de leur courrier en ce sens puisque, à notre connaissance, nous sommes le seul département à pratiquer de la sorte.

En effet, les déclarations liminaires sont faites pour vous interpeler et/ou informer la direction générale des problématiques du réseau telles que soulevées par les organisations syndicales.

C'est pourquoi nous commencerons en relisant celle de la dernière fois, afin qu'elle soit annexée à la présente.

Lors du CSAL du 29 juin, vous n'avez pas réagi à l'évocation de la souffrance des agents, comme ceux du SDIF qui supportent une surcharge de travail considérable, ou ceux du SIP où le nombre de congés maladie augmente de façon significative.

Vous n'avez pas plus réagi, ni à notre demande réitérée du respect des règles du CSAL, ni sur l'aumône de 1,5 % d'augmentation au 1^{er} juillet de la valeur du point d'indice.

Ce qui vous a fait réagir vivement, c'est la seule mention de la hausse moyenne de 25 % du salaire des hauts fonctionnaires.

Afin de répondre à vos interrogations sur ce sujet, tout en démontrant à nouveau le sérieux et la véracité de nos propos, nous vous avons adressé par mail le lien vers l'article de presse en question.

Nous l'avons complété avec, à titre d'illustration, les textes publiés au Journal officiel pour la DGFIP.

Pour finir sur un point positif, nous notons avec satisfaction que vous remerciez enfin les agents dans le bilan d'activité de la DDFiP, répondant ainsi à nos demandes répétées. Encore un petit effort d'écoute constructive et vous finirez par réussir à améliorer les conditions de travail des collègues, plutôt que de les dégrader par des fusions, restructurations et suppressions d'emplois incessantes.